7ème année N° 38

DLP 24-8-59 044775

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES

MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72 - C. C. P. 52 38 57

Ministère de l'Agriculture

STATION REGIONALE
d'AVERTISSEMENTS VITICOLES

Ecole Nationale d'Agriculture
de MONTPELLIER

Montpellier, le 22 août I959.

NOTE N° I2

EUDEMIS

Le vol de troisième génération d'eudémis vient d'avoir lieu à Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse (Aude) ; il se produit à Capendu, Douzens dans le Carcassonnais.

Le traitement préventif (D.D.T., Roténone et autres) qui s'y rapporte est à effectuer dès le 23 août ; le traitement curatif aux esters phosphoriques sera retardé jusqu'à la fin de la semaine. Répéter l'opération une dizaine de jours après.

De toute manière, la mise en oeuvre de ces insecticides doit cesser quinze jours avant l'enlèvement de la récolte.

L'emploi des arsénicaux est interdit après la véraison.

Le Directeur de la Station Régionale
d'Avertissements Viticoles :

G. BERNON

7297

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16, rue de la République, Montpellier - Le Gérant : TROUILLON. - Autorisation du 6 mars 1956. Reproduction, adaptation réservées.